

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 14797 Numéro SIREN : 439 275 751 Nom ou dénomination : KALOGIANNIS FOURRURES

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2019 sous le numéro de dépôt 47951



20190479512018

DATE DEPOT : 20/06/2019

N° DE DEPOT : 47951

N° GESTION : 2001B14797

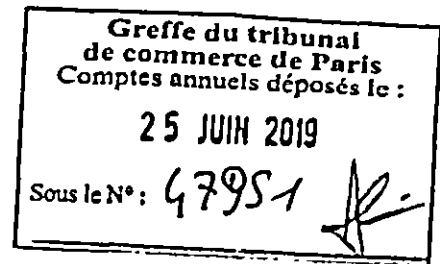
N° SIREN : 439275751

DENOMINATION : KALOGIANNIS FOURRURES

ADRESSE : 25 rue d'Hauteville 75010 Paris

MILLESIME : 2018

SARL KALOGIANNIS FOURRURES
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL/ 25 RUE D HAUTEVILLE
75 010 PARIS



RCS DE PARIS / 439 275 751

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille dix NEUF et le 15 JUIN à 10 heures

L'associée de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « SARL KALOGIANNIS FOURRURES » SIS 25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS ayant émis 100 PARTS sociales de 80 € chacune, se sont réunies en assemblée générale au siège social, sur convocation DU GERANT.

L'assemblée est présidée par Monsieur KALOGIANNIS GEORGIOS, GERANT
Titulaire de 50 PARTS

La présidente constate la présence de :

Monsieur GOUTZIOMITROS Athanassios Titulaire de 50 PARTS

Total 100 PARTS

EST présent

Et déclarent, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Puis, le GERANT met à la disposition des membres de l'assemblée les documents suivants concernant la liquidation des comptes DE LA SARL KALOGIANNIS FOURRURES au 31 DECEMBRE 2018.

- Le bilan et compte de résultat des comptes clôturés au 31 DECEMBRE 2018.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'associée.

Le GERANT déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Rapport de la présidence sur la situation de la société clôturée le 31 DECEMBRE 2018 et approbation de ce rapport.

-Examen et approbation des comptes et du bilan dudit clôturés au 31 DECEMBRE 2018.

-Quitus à la gérance

KG

Gg

il déclare que le texte des résolutions, le compte de résultat, le bilan ainsi que tous les documents voulus par la loi ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, quinze jours au moins avant la tenue de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette résolution.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance, la discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le GERANT met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la PRESIDENCE et les explications complémentaires fournies verbalement par la présidente, approuve à l'unanimité sans aucune réserve et décide d'affecter le DEFICITE, s'élevant à 9 175 €.

(neuf mille cent soixante quinze Euros).

A clôture de l'exercice de la société en report à nouveau et approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la présidente au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de son mandat pour la clôture de la Sarl KALOGIANNIS FOURRURES au 31 DECEMBRE 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

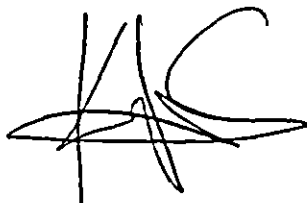
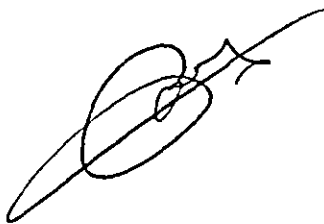
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL QUI A ETE SIGNE PAR L'ASSOCIEE PRESENTE A L'ASSEMBLEE



SARL KALOGIANNIS

AU CAPITAL DE 8 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL – 25 RUE D HAUTEVILLE
75 010 PARIS**

RCS DE PARIS / 439 275 751

RAPPORT DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2019

Messieurs,

Nous sommes réunis ce jour en assemblée générale ordinaire annuelle en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de notre société et du résultat de ma gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 Décembre 2018 clôture des comptes, et pour soumettre l'approbation du compte de résultat et du bilan dudit exercice, l'affectation des résultats et enfin les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Le rapport de la GERANCE, le compte de résultat de même que le bilan, ont été mis à la disposition dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Au cours de cet exercice, la société a réalisé un chiffre d'affaire de 44 833 Euros.
Diminution par rapport à 2017 de 67 % ENVIRON

Le compte de résultat présente un solde DEFICITAIRE de 9 175 Euros.

Je vous propose d'affecter ce bénéfice en report à nouveau.

Je vous remercie de votre présence à l'assemblée, et espère que vous approuverez les comptes et la situation qui vous sont soumis.

LA GERANCE





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL KALOGIANNIS FOURRURES 25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS FRANCE		25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS	
SIRET 43927575100022			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	FOURRURES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	-----------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	9 175
2 Plus-values	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐			Pôle de compétitivité	☐
				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 18052019 Lieu : GERAINT
	Nom du signataire : M KALOGIANNIS GEORGIOS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2019)

Si déposé néant, cochez la case ☒ X

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société	Montant des sommes versées :				
			Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	Indemnités forfaitaires	Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SARL KALOGIANNIS FOURRURES										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 25 RUE D HAUTEVILLE 75010 PARIS															
SIREN 4 3 9 2 7 5 7 5 1															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 0					
Exercice N clos le 31/12/2018															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014	1 545	016	1 545							
	Immobilisations corporelles *				028	33 290	030	20 461		12 829					
	Immobilisations financières * (1)				040	1 601	042			1 601					
	Total I (5)				044	36 436	048	22 006		14 430					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052								
		Marchandises *		060		22 050	062			22 050					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		1 384	070			1 384					
		Autres * (3)		072		801	074			801					
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084		21 171	086			21 171						
	Charges constatées d'avance*		092			094									
Total II				096	45 406	098			45 406						
Total général (I + II)										110	81 842	112	22 006		59 836
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*								120		8 000				
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126		800				
	Réserves réglementées*								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))								132						
	Report à nouveau								134		50 500				
	Résultat de l'exercice								136		(9 175)				
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142		50 125				
Provisions pour risques et charges								Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166		1 388				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))								172		8 323				
Produits constatés d'avance								174							
Total III								176		9 711					
Total général (I + II + III)										180		59 836			
RENDIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL KALOGIANNIS FOURRURES

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		au titre de l'IK		209		210	44 833
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services*		217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	44 833		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	11 267		
	Variation de stock (marchandises)*				236	(10 025)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	749		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	24 720		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	446	244	868		
	Rémunérations du personnel*				250	15 560		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	9 266		
	Dotations aux amortissements*				254	1 603		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	54 008	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)			290
Charges exceptionnelles (VI)			300
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	
dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348	
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

B — RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2	312	314 9 175
---------------------	--	-----	-----------

Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotes-cts d'associés	247	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	
	ZRD (44 sexes)	127	
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	ZFA (44 quaterdecies)	345	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexes)	992	
	Dont divers		
	Crédance due au report en arrière du déficit	346	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	355	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col 1
Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356	
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col 1
Déficit col. 2

		370	372 9 175
--	--	-----	-----------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 545	412		414		416	1 545	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 840	442		444		446	3 840	
	Installations générales agencements divers	450	29 450	452		454		456	29 450	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480	1 601	482		484		486	1 601	
TOTAL		490	36 436	492		494		496	36 436	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	1 545	502		504		506	1 545	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 840	532		534		536	3 840	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	15 018	542	1 603	544		546	16 621	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	20 403	572	1 603	574		576	22 006	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES

Néant ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	9 175
Total des déficits restant à reporter	870	9 175

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL KALOGIANNIS FOURRURES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	44 833
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	44 833
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	11 267
Variation négative des stocks		145	(10 025)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	19 224
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	5 496
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	25 962
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	18 871
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	18 871
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs